



**HAL**  
open science

# Ce que la lutte contre la radicalisation fait au métier de surveillant de prison

Gilles Chantraine, David Scheer

► **To cite this version:**

Gilles Chantraine, David Scheer. Ce que la lutte contre la radicalisation fait au métier de surveillant de prison. *Champ Pénal*, 2022, *Champ Pénal*, 25, 10.4000/champpenal.13813 . hal-03920661

**HAL Id: hal-03920661**

**<https://hal.univ-lille.fr/hal-03920661>**

Submitted on 3 Jan 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

# Ce que la lutte contre la radicalisation fait au métier de surveillant de prison

Gilles Chantraine et David Scheer

## 1. Introduction

Cet article vise à décrire et analyser les transformations du métier de surveillant à la suite de l'implication du personnel pénitentiaire dans la lutte contre la radicalisation, ici dans les « quartiers d'évaluation de la radicalisation » (QER) mis en place à la fin de l'année 2016, à la suite d'autres unités spécifiques vouées à la lutte contre la radicalisation dans les prisons françaises – « unité de prévention du prosélytisme » (2014), « unités dédiées » (janvier 2016), « unités de prévention de la radicalisation » (juin 2016). Les QER sont des unités hautement sécurisées dans lesquelles des détenus identifiés comme « radicalisés », condamnés ou prévenus, sont transférés et affectés, généralement sur la base d'un critère pénal (infraction à caractère terroriste) ou d'une suspicion de radicalisation. Au sein de ces unités, les détenus sont évalués, durant une période de quatre mois, afin de tenter d'objectiver leur degré de radicalisation et leur potentiel de dangerosité. Cette évaluation est menée conjointement par des surveillants qui observent les détenus au quotidien ainsi que par des psychologues, des éducateurs spécialisés et des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation qui rencontrent régulièrement les détenus. Le but de l'évaluation consiste à déterminer la nature de leur prise en charge pénitentiaire et leur affectation à l'issue de la session. Selon les résultats et les préconisations qui concluent le travail d'évaluation, les détenus peuvent ainsi être affectés, après leur passage en QER, en « détention ordinaire » dans des prisons à haut degré de sécurité, à l'isolement, ou en « quartiers de prise en charge de la radicalisation » (QPR). En ce sens, les QER forment la pierre angulaire du dispositif de prise en charge et de lutte contre la radicalisation dans les prisons françaises (Chantraine, Scheer, 2021). La sélection des détenus qui vont intégrer le QER – ainsi que l'affectation de ceux-ci après l'évaluation en QER – a lieu lors de réunions composées du bureau central du renseignement pénitentiaire (BCRP<sup>1</sup>), de représentants de la Mission de lutte contre la radicalisation violente (MLRV) et du bureau de gestion de la détention. Les condamnés libérables sous peu, et pour lesquels une évaluation avant la sortie de détention permettrait un meilleur accompagnement et suivi, sont privilégiés. Ensuite viennent les individus originaires de provinces et incarcérés à Paris dont l'instruction arrive à terme. Un autre critère, plus officieux, consiste à extirper un détenu considéré comme problématique en détention ordinaire, ou à libérer des places dans les quartiers d'isolement. Par ailleurs, sur l'un des terrains étudiés, les négociations syndicales ont permis que l'énorme majorité des détenus affectés au QER soit issue d'une sélection locale ; autrement dit en provenance de la même maison d'arrêt. Ici, la sélection des détenus vise notamment à désengorger les maisons d'arrêt d'Île-de-France. Cette gestion pragmatique des flux autour d'enjeux tant pénaux que pénitentiaires constitue un casse-tête renouvelé à chaque constitution d'une nouvelle cohorte de détenus en vue d'une nouvelle session d'évaluation.

---

Les données mobilisées dans le cadre de cet article sont issues d'une enquête menée en 2017 et 2018, et se basent sur une centaine de journées d'observations ethnographiques lors d'immersions dans trois prisons françaises, et sur 90 entretiens semi-directifs<sup>2</sup>. Dans la lignée de la tradition ethnographique en sociologie des institutions totales (Goffman, 1990) et plus spécifiquement de la prison (par exemple, Clemmer, 1940 ; Sykes, 1997 ; Bosworth, 1999 ; Chantraine, 2004 ; Liebling, Arnold, 2004 ; Crewe, 2009 ; Fassin, 2015), il s'est agi d'étudier, de comprendre et de décrire l'organisation et le fonctionnement institutionnel de ces unités, les relations entre professionnels, la nature effective de leur travail au quotidien, les expériences individuelles des détenus, le processus d'évaluation proprement dit (Chantraine, Scheer, 2020a), la mobilisation éventuelle d'outils criminologiques *ad hoc* (Chantraine, Scheer, 2020b) et la montée en puissance du renseignement pénitentiaire dans la lutte contre la radicalisation (Scheer, Chantraine, 2021).

Les motivations des personnels de surveillance pénitentiaire à intégrer un dispositif extrêmement sécurisé sont diverses. À la question : « Selon vous, pourquoi vous a-t-on recruté pour venir travailler au QER ? », un leitmotiv général se dégage néanmoins. Venir travailler en QER, c'est d'abord s'extirper de conditions de travail en détention ordinaire marquées par une surpopulation carcérale massive en maison d'arrêt qui, parmi d'autres facteurs, rendent le travail épuisant voire parfois insupportable<sup>3</sup>. Ensuite, le fait même d'avoir été affecté au sein du QER traduit le sentiment que l'on a été bien évalué par sa hiérarchie, que l'on est reconnu comme un bon professionnel :

Ce n'est pas pour me jeter des fleurs, mais je pense que c'est mon profil d'agent de sécurité avant tout qui a joué. Je suis agent de sécurité à l'extérieur, j'ai été formé comme garde du corps. Et j'ai l'habitude de travailler de manière carrée. Je suis passé par le QI [quartier d'isolement], j'ai fait des extractions... Je pense que c'est ce côté-là, très carré sur les questions de sécurité, qui a joué.

(Alain, surveillant)

Ils savent que je suis présent, que je fais mes heures, que je ne suis pas absent, qu'on peut compter sur moi. Avec une équipe fixe dans ce genre d'unité, c'est un critère important quand même.

(Bertrand, surveillant)

Un autre argument consiste à mettre en avant sa capacité à « mettre de côté ses émotions » dans un univers surchargé en tensions et sources de stress diverses (Cheek, Miller, 1983 ; Crawley, 2004 ; Crewe *et al.*, 2014). Enfin, travailler au sein du QER, c'est redonner une utilité sociale à un métier qui risque toujours d'être marqué du sceau de l'indignité. À l'instar de certains surveillants qui choisissent de venir travailler dans les établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM) pour réaliser leur « vocation éducative » (Chantraine, Sallée, 2013), travailler en QER, c'est réaliser ses désirs d'aide à la protection de la société et des citoyens. Cette « utilité sociale » revêt des significations hétérogènes que nous détaillerons plus loin.

En deçà de ce leitmotiv général, comment le travail du surveillant est-il affecté au quotidien par la lutte contre la radicalisation en général, et par le gouvernement du QER en particulier ? Pour répondre à cette question, il n'est pas inutile de repartir des différentes formes d'activité du surveillant, autour duquel s'organisent le contrôle et la prise en charge du détenu. Dans un article consacré aux usages du cahier électronique de liaison dans les EPM (Sallée, Chantraine, 2013), l'un de nous avait tenté de schématiser, sur la base des études sociologiques contemporaines sur le métier de surveillant (voir par exemple Kauffman, 1988 ; Liebling, Price, 2001), ces activités selon trois types principaux, qui organisent la structure de cet article. D'abord, contrôler les corps et les gestes de détenus, à travers la coercition spatiale – assurer l'enfermement cellulaire, contrôler les mouvements – et le quadrillage ;

en trois mots : « surveiller, séparer, isoler » (Johnston, 2000 ; Demonchy, 2004 ; Milhaud, 2009 ; Mbanzoulou, 2011 ; Hancock Jewkes, 2011 ; Simon *et al.*, 2012 ; Scheer, 2013). Ensuite, et nous touchons ici au cœur traditionnel des études en sociologie de la prison – depuis les analyses princeps de la production quotidienne de l'ordre jusqu'à celles des nouveautés relatives de l'effectuation de la sécurité dynamique – « négocier, dialoguer et punir » (McCleery, 1960 ; Chauvenet *et al.*, 1994 ; Chauvenet, 1998 ; Liebling, 2000 ; Liebling, Price, 2001 ; Chantraine, 2005 ; Chantraine, 2006 ; Crewe, 2009). Enfin, au carrefour d'une poussée du droit en détention, d'une injonction grandissante à la pluridisciplinarité de la prise en charge du détenu (Le Bianic, 2011) et de l'importance croissante de l'activité d'écriture en détention (Cliquennois, 2012 ; Durand, 2019 ; Chantraine, Sallée, 2015) : « observer, consigner, tracer ».

Sans prétendre offrir un regard global sur le renouveau du gouvernement contemporain des prisons françaises, analyser ce que la lutte contre la radicalisation et l'organisation du QER fait au métier de surveillant de prison, c'est observer, forme d'activité par forme d'activité, comment celles-ci s'actualisent de manière spécifique au sein du QER. Dans ce cadre descriptif et interprétatif général, nous montrerons que les activités de surveillance et de contrôle prennent place dans un dispositif ultrasécuritaire, voué au contrôle total des corps et des gestes des détenus, surplombé par une relation guerrière. Dans un second temps, nous détaillerons la manière dont, malgré cette prégnance d'une sécurité statique et sécuritaire, des formes de dialogue s'instaurent néanmoins entre détenus et surveillant. Enfin, il s'agira de décrire l'activité d'écriture des surveillants autour de deux axes distincts : la participation au travail pluridisciplinaire d'évaluation des détenus, et l'enrôlement des surveillants dans l'activité de renseignement.

## 2. Contrôle et neutralisation des ennemis de la nation

Travailler ici [au QER] ou aux étages [en détention ordinaire], c'est le jour et la nuit. C'est très différent. Ça n'a rien à voir. Ici, on est face à des ennemis de la République ; et nous, on porte l'uniforme de la République. (Basil, surveillant)

Dans l'un des QER observés, beaucoup de professionnels gardent un souvenir particulier de l'accueil des détenus. Ils évoquent une situation extrêmement tendue entre deux groupes, en face-à-face : professionnels d'un côté, détenus de l'autre. Tous témoignent :

- On est passé à deux doigts du drame.  
(Nathalie, psychologue)
- Ils se préparaient au combat devant nous.  
(Nacim, éducateur)
- C'est la première fois que j'ai vraiment eu peur en prison.  
(Adam, conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation)
- Ça annonçait le début de la guerre.  
(Rémi, surveillant)

Cet événement, quasi traumatique pour les professionnels et durant lequel chacun découvre en chair et en os ceux qui n'étaient encore que des visages de papier sur le trombinoscope des « détenus arrivants », et qui allaient composer la session nouvelle, n'est qu'un exemple paroxystique d'une réalité plus générale qu'il nous faut détailler. Il n'est pas inutile pour cela de repartir des analyses édifiantes d'Antoinette Chauvenet :

La prison, dans son dispositif sécuritaire, est d'abord la transcription matérielle et légale de la « lutte » ou de la « guerre » contre les ennemis de l'ordre public de l'intérieur, c'est-à-dire contre les délinquants. Nous voulons montrer qu'il ne s'agit pas là simplement d'un discours métaphorique : la prison par de multiples aspects est un véritable dispositif guerrier. L'objectif premier implicite aussi bien qu'explicite de tout gestionnaire d'une prison est d'assurer la sécurité de la société extérieure, en prévenant les évasions et aussi en assurant le maintien de l'ordre à

---

l'intérieur, notamment en prévenant les émeutes ou autres formes d'explosion et de désordres. Si on peut invoquer ici la notion de guerre sociale, c'est parce que, loin de la situation de droit contractuel supposant un accord des volontés, l'enfermement procède d'un acte de violence destiné à contraindre l'adversaire à exécuter notre volonté... La violence physique est donc le moyen ; la fin est d'imposer notre volonté à l'ennemi, et le désarmement est par définition l'objectif proprement dit des opérations de guerre. Neutraliser les délinquants, les maintenir, au quotidien, désarmés, est la tâche essentielle des personnels de surveillance et de leur hiérarchie. En cela l'objectif de défense sociale et celui de sûreté dominant, prenant le pas sur toute autre considération ou objectif.  
(Chauvenet, 1998, 91)

Cette réalité prend cependant une forme particulière au sein des QER. En effet, ce n'est pas uniquement l'institution qui construit un rapport guerrier avec le « délinquant », enfermé entre quatre murs, et dont elle doit assurer la garde, mais ce peut être aussi le détenu qui lui-même construit, ou dont on suppose qu'il construit, un rapport guerrier avec l'institution. En d'autres termes, le rapport social guerrier, induit par la structure sécuritaire et analysé par Antoinette Chauvenet, est ici renforcé par la nature terroriste des faits qui sont reprochés aux détenus et démultipliés par leurs velléités, réelles ou supposées, d'en découdre avec « l'institution », la « société », « l'État », la « France ». Certains d'entre eux sont par ailleurs identifiés comme des combattants réels, avec un capital guerrier acquis sur des territoires en conflits, notamment en Syrie.

La relation entre professionnels et détenus en QER et plus largement, entre détenus « terroristes » (ou « radicalisés ») et administration pénitentiaire, est ainsi régulièrement décrite sous les auspices de la guerre (Chantraine, Scheer, 2020a), à l'instar des rapports sociaux qui s'instaurent dans d'autres unités de haute sécurité (Rhodes, 2004 ; Drake, 2011 ; Liebling, Arnold, 2012). Le clivage, « eux vs nous », est encore plus présent qu'en détention classique. Dans leurs discours, les surveillants effectuent et reproduisent ainsi régulièrement la distinction entre, d'un côté, la gestion d'une population « délinquante » et, de l'autre, le combat contre les « ennemis de la République » :

En détention ordinaire, la relation est plus simple. Tu peux comprendre les dealers, les voleurs, pourquoi ils sont là. Et ils viennent faire leur peine parce que c'est comme ça, c'est le jeu. C'est clair. Ici, les détenus « terro », ils nous en veulent. On représente la France en uniforme. On est leur ennemi. C'est différent : d'un côté, on a les « rebuts de la société » et ici, on a les « ennemis de la société ».  
(Daniel, surveillant)

Les QER constituent certainement les lieux les plus sécuritaires des maisons d'arrêt, dans lesquels ils sont hébergés. Ils sont façonnés par un climat guerrier défensif, fruit d'une co-construction de l'institution et des détenus. Ce climat surdétermine les représentations réciproques des uns sur les autres. Ils sont également les lieux où les détenus sont les plus scrutés, les gestes observés et les comportements interprétés. La surveillance s'opère en garde rapprochée tout autant que par les caméras de surveillance qui, en sus de permettre une réaction rapide en cas d'incident et d'observer les comportements des personnes détenues, permettent également un contrôle du travail des surveillants. Dans certains cas, les images serviront à améliorer les pratiques de surveillance, à affiner les réflexes sécuritaires, ou à corriger les lacunes dans les procédures de fouilles par palpation ou d'escorte de mouvements.

## 2.1. Un dispositif ultra-sécuritaire

Plus que jamais, au sein des QER, la remarque selon laquelle la diversification progressive des modalités de production de l'ordre en détention ne doit pas éluder la place centrale de

---

la « coercition physique comme mode de contrôle des détenus », reste d'une actualité saillante (Marquart, 1986). Dès leur arrivée au QER, les détenus sont accueillis, individuellement ou collectivement, par des membres de la direction de l'établissement et/ou des professionnels affectés au sein de l'unité. Ils doivent signer un document spécifique stipulant la durée de leur détention au sein de ce dispositif, le but de ce passage en QER – l'évaluation en vue de la poursuite du parcours de détention ou d'exécution de peine –, ainsi que diverses modalités pratiques comme les objets autorisés en cellule, l'accès au téléphone et aux parloirs, à la bibliothèque ou l'offre d'activités.

Chaque QER est régi par un règlement d'ordre intérieur spécifique qui mentionne le régime de détention (encellulement individuel, limitation du nombre de détenus par temps collectif, etc.), mais aussi les mesures de sécurité et de contrôle, le principe des entretiens d'évaluation individuelle obligatoire, ainsi que quelques mentions spécifiques – telles que l'interdiction d'emporter des ouvrages en activités collectives, l'interdiction de participer à une manifestation à caractère religieux ou le port de vêtements religieux dans les lieux à usage collectif. De manière générale, les journées sont rythmées par un nombre limité de sorties de cellule, comme la promenade facultative qui est organisée par groupes restreints de détenus. Ces sorties se réalisent soit simultanément, lorsque plusieurs cours sont disponibles, soit en plusieurs « tours », lorsque le QER ne dispose que d'une cour. Les sorties concernent également les éventuels appels téléphoniques, les visites, les entretiens d'évaluation et les quelques activités proposées.

Franchement, je ne voudrais en aucun cas travailler ailleurs. Ici, au QER, on est dans notre petite forteresse. [...] On est solide et c'est rassurant. On est loin du laisser-aller qu'il y a ailleurs dans la prison.

(Mohamed, surveillant)

Dès les premiers pas au sein du QER, un dispositif extrêmement sécurisé, voué au contrôle et à l'observation omnipotente des comportements, des dynamiques collectives, des gestes, des biens personnels et des habitudes de vie, s'ouvre au regard. Une fois la porte principale fermée, le QER est un secteur étanche, régi par ses propres règles et normes ; il y règne à tout le moins une ambiance singulière. Les couloirs sont vides l'extrême majorité du temps ; les portes ne sont ouvertes que subrepticement, lors des « mouvements promenade », d'une douche, ou d'une mise au sport. Les surveillants se regroupent habituellement dans leur bureau commun, où ils consignent leurs observations, scrutent les images transmises par les caméras, et réajustent en permanence leurs procédures de sécurité. Ces dernières sont minutieusement orchestrées par les gestes individuels précis et les placements collectifs organisés de l'équipe de surveillance. L'ouverture d'une porte de cellule se fait à trois surveillants, les palpations sont régulières et pas un seul détenu n'est sorti de cellule tant que le précédent n'est pas en lieu sécurisé (en cellule, en cour de promenade, au sein du local téléphone, etc.). Tous les déplacements sont « triangularisés », prenant la forme d'une escorte « en triangle » afin d'encercler l'individu. Un seul surveillant prend la parole lors de ces déplacements. Un suivi par caméra est opéré par un agent restant dans le bureau. Tous les surveillants intervenant dans ce QER ont reçu une formation par les équipes régionales d'intervention et de sécurité (ERIS) et les surveillants du QER collaborent régulièrement, au sein des établissements, avec les équipes locales d'action et de contrôle (ELAC).

Mouvement de retour de promenade : le mouvement est annoncé via Motorola [talkie-walkie] ; la porte de cellule du premier détenu est ouverte ; les détenus sont appelés individuellement ; l'entrée sas est déverrouillée par le PIC [poste d'information central] – situé hors du QER –, le détenu étant seul dans le sas, la seconde porte est déverrouillée ; le détenu se place directement face au mur, mains contre le mur ; palpation par l'agent désigné, les deux autres restant en retrait ; escorte : un agent devant, un sur le flanc légèrement en retrait, un derrière ; arrivés

---

en bas de l'escalier, le mouvement s'arrête ; l'agent de tête monte et sécurise le passage ; il annonce « OK » ; le détenu monte suivi des deux surveillants ; couloir ; l'agent de tête place son pied contre la porte de cellule ouverte ; le détenu entre en cellule ; l'agent du milieu se place face à la cellule – maintenant le visuel – éloigné du seuil ; l'agent de tête ferme la porte de cellule ; la porte de cellule du prochain détenu est ouverte... Et ainsi de suite pour les quatre détenus. La procédure est invariable et donne une étrange impression de déjà-vu.

(Journal de terrain, juin 2018)

À ce dispositif hautement sécuritaire qui s'observe, se ressent, et s'éprouve à chaque instant, se superposent divers outils locaux élaborés pour répondre au mieux au cahier des charges du QER : des fiches d'observations journalières et hebdomadaires (consignées hors du logiciel partagé de l'administration pénitentiaire, Genesis, pour des raisons de confidentialité), un baromètre de sécurité (de niveau 1 à 4), une fiche « alerte » transmise à chaque intervenant lors des entretiens afin d'indiquer la moindre tension *via* l'image caméra, un cahier des mouvements au sein du QER, un cahier des mouvements « entrants » et « sortants », un cahier de consignes entre équipes, un poste d'écoute téléphonique, une télévision « *pour être au courant en cas d'attentat* », etc. Autres indices de ce qui ressemble à une « bunkerisation », les surveillants s'appellent, dans l'un des trois QER observés, par des surnoms aux consonances guerrières – Viking, Bouclier, Mormek, Blitzkrieg – et ce, pour garantir leur anonymat face aux détenus. Par ailleurs, dans ce même QER, nombreux sont les surveillants passionnés de matériels et gadgets militaires : les discussions sur les lampes torches tactiques ou les pansements de combats sont nombreuses. Les visites des ELAC sont régulières, et les fouilles sont elles aussi militarisées :

Deux fouilles de cellules sont prévues aujourd'hui au sein du QER. Afin que les détenus ne se doutent de rien, les cellules seront fouillées simultanément. Le surveillant gradé en poste supprime les pauses des surveillants présents et fait appel aux renforts des ELAC. Le gradé, quatre surveillants du QER et quatre surveillants des ELAC se réunissent dans le bureau pour un briefing : « On frappe fort et discrètement. Vous coupez vos radios et vous ne portez pas de clés. On oublie les procédures, on ne vérifie pas l'œilleton avant d'entrer, sinon on va perdre du temps. On fonce directement dans les cellules et on se positionne. Si le détenu est dans le lit, on tire le drap directement, et on le sort du lit. On fait la fouille intégrale [à nu] directement en cellule et pas dans la douche. S'il faut plier [utiliser la contrainte physique], on plie, mais on évite de faire monter la mayonnaise. Vous faites deux équipes : deux surveillants QER et deux ELAC dans chaque équipe. Les ELAC, vous mettez les gants d'intervention. Les surveillants, les gants de fouille. On ne prévient pas le PC [poste central]. Vous entrez directement. On s'arrange pour qu'ils gardent le silence. On ferme directement la fenêtre et on laisse la porte de cellule fermée quand on est rentré. On ne leur laisse le temps de rien dissimuler. Allez, go, go, go ! ».

(Journal de terrain, février 2018)

La routine sécuritaire ne semble pas affaiblir la vigilance des surveillants qui rappellent régulièrement que « tout peut arriver ». En retour, les détenus déplorent ce qui constitue à leurs yeux un ensemble de précautions inutiles :

Des palpations, des palpations, c'est que ça au QER, des palpations. Et on vérifie toujours nos vêtements. Il y a des palpations même quand je sors de la douche, alors que je suis rentré après avoir été palpé cinq minutes avant et qu'ils ont fouillé la douche. C'est exagéré. Là, pour ton entretien, j'ai eu quatre palpations. Je suis palpé avant de venir à la sortie de cellule, je suis palpé avant de me mettre en salle d'attente, j'ai été palpé à la sortie de la salle d'attente alors que je suis resté que deux minutes. Je vais être palpé juste après l'entretien.

(Massoud, détenu)

## 2.2. Une défiance princeps

---

Les surveillants distinguent les détenus de droit commun des détenus « terro » (aussi appelés « TIS » pour « détenus terroristes islamistes ») par leur degré de nocivité supposée : les détenus seraient alors des « voyous », et les détenus terroristes (ou, par extension, les détenus « radicalisés ») seraient des « ennemis ». Cette catégorisation renforce le processus « d'altérisation », voire d'ostracisme réciproque. Les criminologues anglo-saxons parlent de processus d'« *otherisation* », ou de la

« *criminology of the Other* » (Garland, 2001). La « criminologie de l'Autre » tend à considérer l'individu aux prises avec le système pénal comme un individu « à part » qu'il faut traiter comme tel, à l'inverse des « *criminology of the Self* » qui entendent d'abord travailler sur la normalité de l'individu déviant pour penser leur intervention.

Un surveillant stagiaire intervenant en dehors des QER exprime clairement cette catégorisation « altérisante », fondée avant tout sur le motif d'incarcération et la dimension proprement guerrière qu'implique cette conception. Le rapport défiant d'altérité constitue ainsi un « déjà là » qui vient cadrer à l'avance les représentations et les interactions :

J'ai peu d'expérience, mais on sent bien que la tension est différente. Face aux autres détenus, tu joues à la police et aux voleurs. C'est un jeu. C'est des petits voyous, des gamins de quartiers qui ont mal grandi. Et ils confrontent l'autorité. Mais on est encore capable d'établir un lien pour leur faire comprendre le cadre. Face aux « terro », c'est autre chose [haussement d'épaules]. Ce sont des ennemis, c'est clair. Le dialogue est impossible. Tout ce qu'ils cherchent, c'est égorger nos enfants, mitrailler nos terrasses. Tu le vois tout de suite quand tu croises leur regard... Avec eux, c'est mort. Il n'y a pas de retour possible. L'objectif, c'est la destruction. Dans un sens comme dans l'autre : ils veulent nous détruire, notre objectif est de les détruire.

— À quoi tu ressens cela ? Tu as déjà bossé avec ces détenus [en désignant les cellules du QER] ?

— Non, jamais ! Justement, pour toutes ces raisons, je ne veux pas bosser face à eux.  
(Bruno, surveillant stagiaire)

Dans ce cadre, on discerne l'utilisation d'un vocable particulier par les professionnels officiant au QER. Cela renvoie à un mélange de termes d'opposition (fréquent dans l'univers carcéral) : « le voyou, le sauvage, la bête, le fou furieux, le salopard » et des qualificatifs liés à la radicalisation et à l'extrémisme violent : « le leader, le soldat, le sachant, le prosélyte, l'exécutant, l'ignorant ». Les professionnels utilisent, en pratique, une typologie pour décrire les détenus ; celle-ci est régulièrement liée à un type de risque. Ainsi, le prosélyte ou le « sachant » porte la menace de la contagion des idées néfastes ; l'exécutant ou le « bon soldat » représente le risque du passage à l'acte violent ; le leader ou « l'intelligent » incarne le risque d'un projet terroriste ; le cas psychiatrique ou « le fou » symbolise le risque d'un problème de gestion et de potentiel incident.

En parallèle de cette typologie, un invariant lie l'expérience de tous les surveillants dans des mesures variées : la méfiance accrue vis-à-vis des détenus poursuivis pour faits de terrorisme, signalés « radicalisés » ou placés au QER, comparativement aux autres sections de la détention. Ainsi, une forme de défiance est partagée par les personnels de surveillance, tantôt induite par les risques réels ou fantasmés que représentent les détenus incarcérés pour motifs terroristes, tantôt tirée d'une forme de rejet, voire de dégoût et de haine de ces individus. Cette défiance est plus forte au QER qu'en détention ordinaire, moins en raison du risque d'action collective émeutière – puisque regroupés au sein du QER, les détenus n'en sont pas moins continuellement divisés en sous-groupes, voire isolés –, qu'en raison de la durée de la session. La courte période d'évaluation, ainsi que le peu de contacts quotidiens qu'entretiennent les surveillants avec les détenus nourrissent la distance qui les sépare. Par ailleurs, les menaces sont parfois réelles. Un surveillant, aujourd'hui écarté du QER, a été placé sous protection policière à la suite des menaces de détenus « terroristes » qui s'étaient



procuré les informations personnelles dudit surveillant, notamment sur sa situation familiale, sur l'établissement scolaire fréquenté par ses enfants et son adresse privée.

Si le rapport de défiance généralisée peut parfois s'estomper au profit d'une individualisation de la relation, ce que nous analysons plus loin, un « attentat » -agression grave d'un surveillant par un détenu placé dans une unité de regroupement pour détenus « radicalisés » au sein de la maison d'arrêt d'Osny en septembre 2016 – a eu pour conséquence un renforcement du dispositif sécuritaire dans chacun des QER, venant consolider la structure de relation guerrière-défensive entre les surveillants et les détenus. La gestion de cet événement s'est traduite, par la suite, en un durcissement des conditions de sécurité. Certains surveillants actuellement en poste au sein d'un QER ont vécu l'agression. Ils présentent cet événement comme un drame mais également, comme une prise de conscience de la dangerosité du public pris en charge, sans exception : « Même ceux qui semblent les plus sages peuvent être des machines à combattre » (Stéphane, surveillant). Un premier surveillant explique qu'il a, « encore une fois » (Mike, surveillant), été visionner les images de l'agression, quelques jours avant notre discussion. Il parle aussi du fait de devoir aujourd'hui travailler uniquement face à des passages à l'acte violents potentiels. Depuis cet événement, quelques ajustements et travaux ont eu lieu dans l'espace où s'est déroulée l'agression, mais également ailleurs : création d'un sas d'accès sécurisé à la cour de promenade, limitation du nombre de détenus en activités, organisation de la supériorité numérique des professionnels évaluateurs face aux détenus par la mise en place systématique d'entretiens en duo, escorte de détenus par trois surveillants, etc.

### 3. Une déradicalisation informelle ?

Laissez-moi prendre ce détenu chez moi pendant une semaine. Je vais le « démarabouter ».  
(Éric, surveillant)

L'octroi et le retrait de faveurs et de privilèges, qu'ils soient formalisés ou pas, constituent une pierre angulaire de la production de l'ordre en détention (Kauffman, 1988 ; Sykes, 1997 ; Lhuillier, Aymard, 1997 ; Liebling, 2000 ; Crewe, 2011 ; Malochet, 2012 ; Ibsen, 2013). Dans le cadre hyper-sécuritaire que nous venons de décrire, ce levier de production de l'ordre est quasiment sans objet. Pour autant, le rétrécissement du gouvernement par la faveur ne réduit pas à néant l'existence d'un dialogue entre surveillants et détenus. Si « être carré », c'est-à-dire ponctuel, fiable et à cheval sur les protocoles sécuritaires, constitue la qualité première du surveillant qui travaille en QER, la capacité à instaurer un dialogue reste, pour d'autres surveillants – ou les mêmes – régulièrement mise en avant. Savoir « calmer les tensions » reste nécessaire :

J'ai de la bouteille. Et mon âge me permet d'avoir un autre regard sur le métier de surveillant. La sécurité, c'est important, c'est sûr. Mais je pense qu'avoir quelqu'un qui a de la bouteille permet aussi de calmer les choses, de discuter et peut-être d'en savoir plus sur eux aussi. Avec les années, j'ai appris à discuter et à ouvrir des portes plutôt qu'à les fermer tout de suite.  
(René, surveillant)

Pour autant, ce dialogue vise ici essentiellement à « mettre le doute » chez les détenus, soit à fragiliser leur ancrage idéologico-religieux, fragilisation qui nécessite parfois la mobilisation des savoirs religieux des surveillants et de leur foi :

Je n'aime pas dire que je suis le musulman de service, mais c'est un peu ça [rires]. C'est important d'avoir quelqu'un qui parle arabe, qui comprend la langue mais aussi la culture, la religion. Ça peut être utile. Et pour les détenus aussi, même si je ne serai jamais leur copain, ça permet d'avoir une personne qui peut les

---

comprendre.  
(Nizar, surveillant)

### 3.1 « Mettre le doute »

Si le temps d'une session ne permet pas de « désaltérer » l'autre, en ne le réduisant pas uniquement au statut « d'ennemi terroriste », l'accumulation de l'expérience au fil des sessions d'évaluation en revanche permet, elle, de complexifier et de préciser le regard professionnel sur ceux qui passent par le QER. Quoi de commun entre celui qui est parti en Syrie, avant les attentats en France, aux côtés d'Al Nosra (dont les membres n'ont pas commis d'attentat en France) pour combattre Bachar el-Assad à une époque où l'État français désirait sa destitution, et celui qui part en Syrie, après les attentats de *Charlie Hebdo*, qui se revendique « salafiste djihadiste », a prêté allégeance à Daech et a intégré sa police secrète ? Au fil des rencontres, et éventuellement en cherchant à se cultiver en géopolitique et en histoire des religions, certains surveillants apprennent à percevoir l'hétérogénéité sous-jacente au groupe de détenus affecté au QER :

Le fait qu'ils soient ensemble fait qu'ils s'entendent bien malgré les tensions entre les différents groupes chiites, Daech, EI [État islamique], etc. Ils ont les mêmes codes. Et ça n'empêche pas qu'il [un détenu] m'ait dit que par mon travail j'avais mis le doute à certains détenus. Il y a un an, je ne t'aurais jamais dit ça, je ne voyais que l'aspect horrible. Mais, maintenant je suis passé au-dessus de l'aspect horrible des choses, j'ai appris à ne pas généraliser. Tu n'as pas un groupe uni qui serait l'État islamique, c'est plus compliqué ; bien plus compliqué. Mais ça demande à la fois une immersion auprès d'eux et une certaine expérience de vie pour ne pas les juger.  
(Michel, surveillant)

Ainsi, si le rapport de défiance sécuritaire et ce climat guerrier structurent *a priori* les logiques d'interaction en détention, d'autres formes de relations carcérales prennent forme, du moins à la marge, comme le « respect » mutuel entre professionnels et détenus, érigé en condition d'une relation acceptable – comme dans d'autres sections de la prison. Ainsi, le cas d'une surveillante officiant au QER est particulièrement intéressant :

Aux étages [sections classiques], on court dans tous les sens. Et même si la vigilance et l'observation doivent être au cœur de notre métier, on n'a pas le temps pour ça. Je dois gérer seule une centaine de gars. Et ça met ma patience à rude épreuve. Surtout que je m'implique dans mon boulot, donc ça a des effets sur ma vie privée : je ne suis plus du tout patiente à la maison [...]. Ici [au QER], c'est très différent. Je retrouve goût à mon métier. J'aime ça. Les TIS, ce sont des gens intelligents, cultivés, ils savent bien parler... Ici, par exemple, ils ne s'excuseront jamais, parce qu'ils ne dépassent jamais les limites. Ils connaissent le règlement. Ils ne t'ennuient pas pour un rien. Ici [au QER], ils ne s'excuseront jamais. De l'autre côté [en détention ordinaire], ils te crachent au visage et le lendemain ils s'excusent. Ici, non. Ils savent très bien ce qu'ils font. Ils connaissent la loi bien mieux que nous.  
(Marie, surveillante)

Un autre surveillant témoigne d'une réflexion et d'un positionnement vis-à-vis des détenus qu'il estime minoritaire, mais qui est révélateur d'une approche spécifique qui assume le refus de la « criminologie de l'Autre » évoquée *supra*, et revendique le fait de considérer les détenus affectés au QER comme « des détenus comme les autres ». Ce faisant, il déplace son cœur de métier depuis les strictes missions de sécurité vers l'objectif, arrimé à de solides bases en histoire des religions et en géopolitique, de

« faire bouger les consciences » :

Un jour, je me suis dit : « à partir de demain, je les considère [les détenus "terro"] comme des détenus lambda ». Et c'est ce que j'ai fait. Ce que je fais chaque jour [...]  
Mon pari, ça a été de les considérer comme des humains lambda sans provoquer la

rencontre... Si on provoque la rencontre, on se retrouve face à un mur. Avec le temps, il y a une respectabilité et une estime qui se créent. Mais ça, ça passe par une zone neutre où on discute de tout, de foot, de la météo... On discute de tout sauf de cela [du terrorisme]. La sécurité, ce n'est pas le cœur de mon métier. Moi, j'essaie de faire bouger les consciences, ne serait-ce qu'un tout petit peu. En fait, il faut montrer quelque chose pour qu'ils [les détenus] se questionnent sur toi : « Pourquoi prend-il un risque ? Pourquoi prend-il du temps pour nous ? ». C'est à nous de prendre l'initiative. [...] C'est un jeu subtil, donc il faut des gens subtils. Il faut une soif de connaissance. Moi, je bouffe du documentaire chaque soir. La formation ne nous donne pas ça. Eux [les TIS] sont très évolutifs, ils se tiennent au courant. Il ne s'agit pas de leur donner une leçon, mais au contraire de se mettre à leur niveau pour discuter en les confrontant subtilement.

(Patrick, surveillant)

De sa propre initiative, ce surveillant a mis en place une gestion quotidienne – singulière, donc, à l'un des trois QER – consistant à parcourir les cellules pour saluer l'ensemble des détenus, à organiser des temps de réunion collective en bibliothèque, à s'asseoir et à discuter individuellement et collectivement avec les détenus. Il donne un exemple de ce travail quotidien et discret :

Le surveillant Michel m'interpelle : « Il y a une demi-heure, j'ai eu une info très importante. Un gars [détenu TIS] m'a dit : "Tu as mis le doute à quelques-uns d'entre nous. C'est grâce à ton côté humain, tu ne nous juges pas, tu nous fais confiance" ». Il m'explique qu'il doit encore identifier qui sont les détenus qui « ont le doute » mais que c'est déjà une victoire, une « graine qui va peut-être germer ».

« Ce détenu est là depuis sept ou huit mois. Il s'agit du résultat d'un travail de longue haleine ». Selon lui, certains détenus du QER ont également entamé un travail de réflexion, mais le travail au QER n'est que le commencement, une amorce. Il semble très touché que le détenu ait utilisé le terme « confiance » pour évoquer sa manière de travailler. Il m'explique que malgré la charge de travail conséquente – dans et hors du QER –, « il y a une rigueur à avoir et je passe voir les gars un par un dans leur cellule chaque jour ».

(Journal de terrain, décembre 2017)

Cette pratique du dialogue est particulièrement saillante chez un type de surveillants que l'on a qualifié de « surveillants missionnaires ».

### 3.1. Les surveillants « missionnaires »

Un nombre important de professionnels de confession musulmane ou catholique officient au sein des QER. Selon nos observations, les catégories professionnelles les plus marquées par cette spécificité sont sans nul doute les surveillants, les officiers et les éducateurs ; les psychologues et les conseillers d'insertion et de probation beaucoup moins. Ainsi, l'un des résultats significatifs de cette recherche, qui constitue un étonnement heuristique fort, est l'effort mené par certains surveillants pour faire accéder les détenus à « une foi non violente ». Ici, la foi religieuse de certains surveillants, qu'elle soit chrétienne ou musulmane, devient un élément essentiel pour comprendre la logique « missionnaire » dans laquelle ils pensent leur intervention en détention. Ainsi, alors que les QER n'ont formellement qu'une mission d'évaluation, et non pas de « prise en charge » – comme c'était le cas dans les anciennes « unités de prise en charge de la radicalisation » (UPRA, qui ont précédé les QER) ou dans les actuels « quartiers de prise en charge de la radicalisation » (QPR) –, une forme de correctionnalisme pénitentiaire, informelle et singulière, se dessine en deçà du cahier des charges officiel de l'unité.

La dimension confessionnelle est liée aux motivations personnelles à travailler en QER et conditionne les « missions » que ces professionnels investissent, à lire ici dans toute son étymologie religieuse, mission perceptible dans certains détails, gestes et interactions – un

surveillant qui effectue un signe de croix avant d'entamer un repas, un officier qui rappelle les horaires de prières aux détenus, des discussions approfondies sur la religion au sein des bureaux, un éducateur faisant l'accolade fraternelle à un détenu, un surveillant manipulant discrètement son chapelet dans la poche de son uniforme, un Coran disposé sur le bureau d'un agent des renseignements pénitentiaires et sur lequel tout dépôt de document est proscrit, etc. – cette mission est également, et intrinsèquement, morale (Liebling, Arnold, 2004). Mais elle va parfois plus loin, lorsqu'un professionnel estime, par exemple, que la foi devrait être établie comme un critère de recrutement des personnels aux QER.

Ces « surveillants missionnaires » ont ici une autre conception du climat guerrier en détention : oui, c'est la guerre, et, précisément, il s'agit d'apporter et de construire la paix. Un surveillant au QER, après être revenu sur son propre parcours religieux, définit le cœur de son métier :

Le cœur de mon métier, et c'est pour ça que je voulais venir au QER, c'est de tenter d'établir une paix relative. Mais cette mission, elle doit être invisible. C'est la mission de tout homme de foi. Elle ne doit pas être écrite.  
(Yacine, surveillant)

Ce surveillant évoque une façade formelle au métier de surveillant au QER : « l'évaluation sur la base d'une observation comportementale objectivable » et une dimension informelle qui constituerait la véritable mission pénitentiaire : « un travail humain de pacification et montrer comment accéder à une foi dénuée de violence ». Il ajoute :

Il faudrait recruter des surveillants qui ont des connaissances religieuses, c'est sûr.  
Mais plus que cela, il faudrait des gens qui ont la foi.  
(Yacine, surveillant)

Ainsi, si un climat guerrier, fruit des interactions mutuelles entre l'institution et les détenus, surdétermine les logiques d'actions et de représentations en détention, les attitudes des professionnels n'en restent pas moins diversifiées. Certains assument la relation guerrière, et considèrent volontiers les détenus comme des « ennemis » à traiter comme tels. D'autres tentent de changer la donne en ébauchant d'autres types de relation, davantage basés sur le dialogue et l'écoute afin, précisément, d'instiller un « doute » chez les détenus, et les faire sortir de leur propre logique guerrière. D'autres encore érigent une « mission pacificatrice » au cœur du métier, mission qui s'appuie alors sur une foi religieuse profonde et assumée ; si nous n'avons pas pu valider en entretien avec les directions concernées l'hypothèse selon laquelle la foi des surveillants pouvait constituer un critère d'affectation au sein des QER, plusieurs surveillants considèrent que cela a pu jouer en leur faveur, aux yeux d'une direction qui rechercherait un équilibre entre différents « profils » de surveillants.

Lors d'une visite officielle de présentation du QER à des hauts cadres du ministère de la Justice, le directeur présente l'équipe de surveillance en poste ce jour : « Vous avez devant vous l'équipe de rêve pour combler toutes les missions de ce quartier ». Mêlant touches d'humour et effort de conviction, elle présente tour à tour les surveillants qui se tiennent devant elle : « Derrière les caméras, vous avez le champion de la sécurité ; vous le voyez à son gabarit et à son œil imperturbable. [...] Derrière son ordinateur, vous avez celui qui analyse et consigne les observations ; il note également tous les ouvrages trouvés en cellule ; il lit et comprend l'arabe, ce qui est très utile ; il a un bon contact avec les individus que nous évaluons, c'est notre diplomate. [...] Ici, vous avez notre espion de service ; il s'occupe des écoutes téléphoniques pour le moment ».  
(Journal de terrain, mars 2018)

Si ces « surveillants missionnaires » agissent dans la plus complète informalité, l'enrôlement des surveillants dans le processus d'évaluation de la radicalisation et dans l'activité de renseignement redessine également les frontières du formel et de l'informalité.

---

## 4. Observer et consigner, entre évaluation et renseignement

Il y a toujours quelque chose à observer. Il y a toujours matière à écrire : il dort, il refuse un repas, il lit, etc.

(Christophe, officier, s'adressant à un surveillant dont le cahier d'observation journalière mentionnait « RAS »)

Le troisième arc de travail qui organise l'activité du surveillant pénitentiaire engage deux formes principales de rapport à l'écrit, relatives à l'activité d'évaluation et de renseignement. Concernant l'évaluation, les surveillants sont enjoins de participer au regard pluridisciplinaire porté sur le détenu, et consigner, au quotidien, leurs observations sur les comportements des détenus. Sur la base de ces observations quotidiennes, les surveillants participent ensuite activement à la rédaction de la synthèse d'évaluation, en remplissant la section qui leur est impartie.

Parallèlement, le travail du surveillant est impacté par l'essor et la montée en puissance du renseignement pénitentiaire. Le renseignement pénitentiaire a été instauré en 2004 et comportait alors une dizaine de personnels au sein de l'état-major de sécurité de l'Administration pénitentiaire. Dissous en 2015 pour être réinstauré sous l'appellation « Bureau central du renseignement pénitentiaire » (BCRP) en 2016 dans la suite directe des attentats de *Charlie Hebdo*, de l'Hyper-Cacher ou encore du Bataclan (2015), qui ont impliqué des terroristes radicalisés en prison, ce service se dote progressivement d'une cinquantaine de professionnels au sein de la sous-direction de la sécurité pénitentiaire de la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP). En 2019, le renseignement pénitentiaire devient un service à compétence nationale, et devient le « service national de renseignement pénitentiaire » (SNRP). Le renseignement pénitentiaire devient ainsi progressivement une maille essentielle à la « communauté du renseignement » français<sup>4</sup>. Le SNRP constitue dès lors l'interface entre l'administration centrale (la DAP) et les services déconcentrés. Il s'appuie sur les informations recueillies au sein des dix Cellules interrégionales du renseignement pénitentiaire (CIRP) alimentées par des délégués locaux en poste dans les établissements pénitentiaires, afin de collecter et d'exploiter du renseignement relatif à la lutte contre la criminalité organisée, la prévention des évasions et des émeutes, et la lutte antiterroriste. Néanmoins, les agents du renseignement pénitentiaire ont besoin de s'appuyer sur les remontées d'informations d'autres professionnels en détention, au premier rang desquels les surveillants. Nous décrivons successivement l'enrôlement des surveillants dans l'activité d'évaluation, puis dans celle du renseignement.

### 4.1. Participer à l'évaluation pluridisciplinaire

Les surveillants participent, rappelons-le, au processus d'évaluation. Le parcours et la traduction d'une observation s'opèrent de la manière suivante : une observation est effectuée par un surveillant en fonction du poste qu'il occupe, par observation directe, par caméras ou par écoute. Cette observation est centralisée avec d'autres, sur des fiches individuelles, sur papier ou par voie informatique. Ces fiches sont ensuite retranscrites, partiellement ou totalement, dans des synthèses quotidiennes, sur un logiciel pénitentiaire (Genesis) ou dans un fichier informatique propre au QER. Puis des synthèses hebdomadaires sont établies, écrites soit par un surveillant désigné à cette fin, soit collectivement ; ces synthèses hebdomadaires sont éventuellement discutées en réunions dites « pluridisciplinaires » – et réunissant l'ensemble des professionnels qui participent à l'évaluation : surveillants, officiers, psychologues, éducateurs, CPIP, et parfois personnels de direction et délégués au renseignement pénitentiaire<sup>5</sup> – puis utilisées, ou non, dans le cadre

de la rédaction des synthèses d'évaluation.

Je trouve que l'implication des personnels de surveillance dans l'évaluation a permis de contrebalancer cet aspect très lisse que peuvent présenter les personnes détenues, puisqu'ils ont un champ d'observation qui, techniquement, est complètement différent de ce que vont faire les éducateurs, les psychologues ou les CPIP [conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation], qui vont recevoir la personne en entretien, sur une durée limitée. [...] Le personnel de surveillance a vraiment apporté une grosse plus-value à l'évaluation, alors certes la personne détenue sait qu'elle est observée et va se conformer à l'image qui est attendue par le surveillant, sauf qu'elle est prise un peu en tenailles entre l'image qu'elle doit renvoyer aux autres détenus et aux surveillants. Et à un moment donné il va forcément y avoir un hiatus et des incohérences, que le surveillant, s'il est suffisamment attentif, va repérer.

(Anne, cadre pénitentiaire)

Lors d'une enquête précédente (Chantraine *et al.*, 2011), sur les usages du « cahier électronique de liaison (CEL) » dans un établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM), nous avons montré l'importance dans le travail des surveillants, des tâches de surveillance et de gestion des mouvements d'une part, et de production de l'ordre et de réduction des désordres à travers différents types d'interactions avec les détenus, d'autre part. Mais l'objectif de cette enquête tendait également à identifier un troisième axe de travail, constitué du triptyque « observer, consigner, tracer », qui regroupait un ensemble de tâches en émergence depuis une dizaine d'années, et qui conduisait notamment les surveillants à transformer leur rapport à l'écrit, à travers la

« consigne » d'informations dans le CEL (Sallée, Chantraine, 2014), ou, aujourd'hui, dans le logiciel Genesis.

Dans le cas du QER, les enjeux des pratiques d'observation et de traçabilité de ces observations vont bien au-delà de ce que nous avons analysé en établissement pénitentiaire pour mineurs. Comme Thomas Le Bianic (2011), puis Gaëtan Cliquennois (2012) et nous-mêmes l'avons écrit, il s'agit désormais d'intégrer formellement les surveillants à l'évaluation des risques dans une optique pluridisciplinaire. Ce cadre de l'administration pénitentiaire explicite la transformation :

Les personnels de surveillance, dans le cadre des QER, ont été extrêmement sollicités pour aller au-delà de ce qu'ils faisaient d'habitude. [...] On attend d'eux qu'ils produisent des écrits dont la qualité fait un bond par rapport à ce qu'ils font habituellement. [...] « On vous demande d'exprimer votre avis sur les facteurs de risques, les facteurs de protection et de proposer un plan d'accompagnement ». C'est quelque chose qui est, je pense, assez unique si on met de côté les centres nationaux d'évaluation. Mais je ne pense pas que ça sorte complètement de leur mission jusqu'à présent. Je pense qu'au contraire c'est un recentrage sur le cœur de leur métier. [...] C'est aussi une reconnaissance de leurs compétences et une valorisation de leur professionnalisme.

(Pierre, cadre pénitentiaire)

Les surveillants ne se retrouvent pas tous dans ces nouvelles missions qui leur sont confiées, ni dans les pratiques d'écriture qu'elles engendrent. Le dialogue suivant entre trois surveillants est éclairant quant aux oppositions relatives aux conceptions du métier de surveillant à l'intérieur même de l'équipe QER. Débat entre trois surveillants du QER, lors de l'écriture d'une évaluation :

[Francis] — On a été formé à l'ENAP [École nationale de l'administration pénitentiaire] à ouvrir et à fermer des portes. On a un métier d'autorité et de sécurité. On n'a pas les outils pour évaluer.

[Karim] — Je ne suis pas d'accord. Moi, je ne suis pas venu au QER pour ouvrir et fermer des portes. Tu peux observer. On les voit tous les jours. Tu peux écrire...

Francis et Karim reviennent sur une évaluation qui a posé problème lors d'une session

---

précédente. Le texte mentionnait qu'un détenu « prenait le dessus sur les autres ». Le détenu, à qui l'évaluation avait été présentée, ne comprenait pas cette interprétation et avait interpellé les surveillants sur ce point à de nombreuses reprises.

[Francis] — Pour moi, on ne peut pas interpréter. Et toutes les observations écrites doivent être validées collectivement.

[Karim] — Non, si un surveillant observe quelque chose, il peut l'écrire. F. lit quelques observations.

[Francis] — « [Un détenu] est refermé sur lui-même ». Qui a écrit ça ? On ne peut pas écrire ça. À la DAP, ils vont comprendre qu'il ne parle à personne. C'est faux. Il parle en promenade. C'est à nous qu'il ne parle pas. Et encore, il parle à certains surveillants et pas à d'autres. Avant d'écrire n'importe quoi, on se consulte !

[Nizar] — Oh, c'est bon, Monsieur Sécurité ! Tu critiques le boulot des autres, mais tu n'écris jamais rien.

(Journal de terrain, mai 2018)

Ce scepticisme, voire le rejet, de certains surveillants du travail d'observation et de consigne par écrit des observations, est plutôt minoritaire ; il s'articule à une critique plus nuancée qui ne prend pas pour cible le principe même de l'observation, mais l'injonction à écrire, et ce malgré l'absence, parfois, d'informations pertinentes. Par ailleurs, surveillants comme détenus sont conscients de la stigmatisation potentielle que peut engendrer une simple observation, lorsqu'elle est consignée par écrit puis remobilisée dans une réunion ; d'où une certaine prudence qui ne neutralise pas les dangers de la surinterprétation, ni de la logique du soupçon qui surdétermine le regard des professionnels sur chaque comportement.

À l'instar de ce que nous avons constaté en EPM, rares sont les observations qui dénotent un comportement positif du détenu. Ici, le mécanisme est décuplé puisqu'il s'agit de se prémunir de tout risque d'accusation « d'angélisme », de négligence ou d'approximations face à un public « terroriste » :

Lors d'un temps de rédaction, plusieurs surveillants sont penchés sur leurs écrits. Un officier explique aux surveillants de faire attention aux termes utilisés dans les observations :

— Les gars, je vois que quelqu'un a écrit : « Très gentil et très discret. À surveiller ». On peut mettre : poli et discret, mais pas gentil. Ou alors, il faut mettre : « trop gentil pour être honnête ».

— Le surveillant à l'origine de l'observation explique :

— J'ai écrit « gentil » parce que c'est le mot qui a été utilisé hier. Ça a été dit.

[Bertrand, officier] — Quand tu écris, fais attention à tes mots, putain ! Tu sais que tout ça c'est lu par la direction, par la DAP, par le ministère ?

[...]

Le cas d'un autre détenu est discuté :

— Qu'est-ce que tu veux écrire sur [un détenu], par exemple ?

[Jean-Marc, surveillant] — Pour moi, c'est quelqu'un d'inquiétant. Il est contre le système. C'est une bombe ambulante.

— Ouais, mais là tu le juges ? !

[Jean-Marc] — Oh les gars ! Il ne faut pas oublier que ce sont des terroristes ! On n'a pas de cadeau à leur faire. Je veux quand même vous rappeler qu'il y a eu Nice, le Bataclan, le 4 septembre, la Belgique, l'Angleterre, l'Espagne... On fait déjà beaucoup pour eux. Faut pas déconner !

(Journal de terrain, mars 2018)

L'enjeu consiste donc à produire des informations pertinentes, à travers une mise en mots. Le travail d'écriture est pris en étau entre la volonté d'être neutre, objectif et factuel, et la prise en compte d'un lecteur tiers dont on devance la lecture « à charge ». Ici, le pouvoir discrétionnaire des cadres intermédiaires – essentiellement les premiers surveillants et les officiers – ne réside pas dans la capacité à gérer des audiences sous forme de rencontres interpersonnelles en face-à-face avec les détenus, comme c'est le cas en détention ordinaire (Durand, 2019). Si la division du travail d'écriture, dans le logiciel Genesis puis de la

synthèse d'évaluation, est modulée à la marge par certaines spécificités propres à chaque QER – *turn-over* plus ou moins intense des équipes au sein de l'unité, qui renforce ou affaiblit les pôles de stabilité incarnés par les cadres intermédiaires – le pouvoir propre du premier surveillant réside dans sa capacité à organiser ou contrôler le volet pénitentiaire du travail d'écriture relatif à l'évaluation des détenus. Il peut guider l'écriture dans Genesis, ou en sélectionner certaines observations plutôt que d'autres pour rédiger la synthèse d'évaluation. Les traces vouées à l'activité de renseignement, quant à elles, s'organisent selon des circuits et des supports différents, qui constituent une nouveauté plus franche en détention, ce que nous allons maintenant analyser.

## 4.2. Surveiller et renseigner

Ce n'est pas l'évaluation en elle-même qui fait le sens de mon travail, ce sont les conséquences positives qu'il y a derrière. Le fait de prévenir des attentats, de stopper les bonnes personnes, de sauver des vies... Et ça, ça passe par le renseignement.

(Benjamin, surveillant)

Outre le travail d'écriture et d'observation quotidienne des détenus, les personnels sont également amenés à participer à une surveillance à couvert des détenus, dans une logique de consigne d'informations utiles à la sécurité.

Enfermé au sein du local de caméra surveillance, je discute avec Caroline, surveillante des stratégies d'observation des comportements des détenus affectés au QER. C'est l'heure de la promenade et nous sommes tournés vers les écrans qui diffusent les images de la quarantaine de caméras placées au QER. Dans une cour, les détenus jouent aux échecs. Dans l'autre, ils effectuent des va-et-vient. Dans la dernière, ils discutent adossés au mur. Tout en discutant, j'observe sur l'écran un surveillant, Victor, prendre une pause et fumer sa cigarette dans le couloir tout en observant les cours de promenade. Sa cigarette écrasée, il se dirige vers la sortie du couloir et sort de l'image. Au loin, j'entends le son de fermeture de la grille résonner, comme s'il avait quitté le couloir. Cependant quelques secondes plus tard, il réapparaît à l'image : à quatre pattes, évoluant lentement sous les fenêtres latérales d'observation des cours, et à l'abri des regards, il s'avance vers la cour dans laquelle les détenus discutent. Il se place discrètement à proximité de la grille, accroupi, collé au mur. La surveillante observe ma surprise et laisse apparaître un sourire. Durant quelques minutes, le surveillant poursuit sa planque avant de quitter définitivement le couloir des promenades dans une gymnastique tout aussi discrète. [Plus tard dans la journée] Je jette un œil au cahier d'observation : « Écoute en promenade : le détenu X transmet des consignes à ses codétenus. Il a dit, en parlant des surveillants, "nous ne devons pas trembler, c'est eux qui doivent trembler" ». J'interroge le surveillant Victor sur cette observation. Il revient sur son parcours professionnel, et sa spécialisation progressive dans le renseignement : « J'aime gratter les cuvettes. Je sais que c'est bizarre ». Il m'explique également que son écoute a été bien plus riche, que ce que sa propre note dans le cahier ne le laisse penser « mais ça, c'est en informel, directement avec les personnes compétentes que je traite l'info ».

(Journal de terrain, juin 2018)

La participation aux objectifs du renseignement est ainsi régulièrement présentée et vantée comme un « effort de guerre » par les surveillants au QER. Dans le point précédent, nous avons vu que le fait d'envisager sa propre implication professionnelle, au-delà du travail évaluatif, dans une logique missionnaire, était constitutif d'une volonté d'apaiser les tensions et/ou les velléités violentes. Pour ces surveillants, il s'agit également de participer à une mission d'utilité publique, mais sous un autre angle : la prévention des actes violents et des projets terroristes par la récolte d'informations détenues et partagées au sein d'un groupe potentiellement dissident et supposément dissimulateur. Le renseignement

---



pénitentiaire s'intègre donc dans la logique du dispositif guerrier analysée en amont (Scheer, Chantraine, 2021).

On est en guerre contre Daech, il ne faut pas l'oublier. Ici, c'est un peu l'observatoire de leur base arrière si tu veux. C'est en prison qu'ils recrutent ou qu'ils préparent des attentats parfois. [...] C'est vrai que je passe beaucoup de temps aux écoutes téléphoniques ou à essayer de les écouter la nuit. Mais, j'ai l'impression d'être plus efficace dans ma mission que quand j'étais [soldat dans l'armée française] en Afghanistan. Je continue mon effort de guerre, ici, mais je rentre voir ma femme tous les jours [rires].

(Luc, surveillant)

Si l'objectif de sécurité nationale est ainsi régulièrement invoqué pour évoquer les transmissions d'informations entre les professionnels au contact des détenus affectés en QER et les agents du renseignement pénitentiaire, la sécurité locale – au sein de l'établissement ou plus précisément encore au sein du QER – est également en jeu : mesures prophylactiques relatives au prosélytisme au sein des murs, évitement des agressions ou des attentats en interne, identification et contention des écrits illégaux ou à caractère djihadiste, etc. Face à ces menaces locales ou nationales, le risque de la mauvaise interprétation est évidemment toujours présent, *a fortiori* lorsque le contexte contemporain renforce la recherche du risque zéro chez les professionnels.

L'un des enjeux majeurs au sein des QER consiste néanmoins à mettre en place des stratégies d'écoute ou d'observation cachées. L'écoute des discussions entre détenus, à couvert au travers d'une porte, de loin ou derrière une caméra, est une pratique quotidienne. Outre les habituelles fouilles de contrôle et autres surveillances pénitentiaires usuelles, les lettres manuscrites trouvées dans les cellules sont photocopiées, les poubelles sont fouillées – et les documents déchirés sont rapiécés et photographiés –, les tenues vestimentaires sont examinées, les pratiques religieuses sont épiées, les gestes et paroles sont retranscrits. Ainsi, un surveillant estime qu'ils « deviennent tous des agents de renseignement ».

Moi, je suis prêt à dire que l'on fait du boulot bien plus pointu que le renseignement. On est en contact avec les types, on les connaît, on les observe, on voit les changements. On n'est pas derrière nos ordinateurs. Ils [les officiers de renseignement] se basent sur des dires, uniquement des dires. Et les dires sont déformés.

(Dominique, officier)

Entre la mission d'évaluation et celle du renseignement, chaque professionnel a ses priorités. Certains évoquent une « schizophrénie de l'institution » et priorisent l'une ou l'autre mission dans leurs pratiques, alors que d'autres estiment que la complémentarité des missions donne un même sens à l'action : la protection de la société. « Notre mission première, c'est le renseignement. L'évaluation vient en second », rappelle un officier lors d'un briefing matinal. Ce sentiment, partagé par de nombreux professionnels de surveillance, est régulièrement mis en avant lors des nombreuses visites officielles des QER lors desquelles les professionnels de terrain insistent sur la dimension stratégique du dispositif, ou de manière plus nuancée sur les manières dont l'évaluation sert le renseignement. Un officier explique cependant la complexité de l'articulation de la double mission d'évaluation et de renseignements pénitentiaires.

On fait à la fois de l'évaluation et du renseignement. Et il faut bien dissocier les deux. Avant, j'inscrivais des choses du renseignement dans la synthèse d'évaluation, mais ça causait des problèmes [prise de connaissance par les acteurs judiciaires, dévoilement aux détenus, évaluation censurée]. Maintenant, j'envoie mes renseignements et mes observations séparément.

(Mouloud, officier)

---

Néanmoins, la plupart des surveillants estiment que l'évaluation et le renseignement vont de pair : l'évaluation devrait servir, comme le renseignement, à un objectif de protection de la société. La participation directe ou indirecte au renseignement – par la noblesse du secret, ou les représentations symboliques de la mission – est davantage valorisée, certains surveillants n'hésitant pas à outrepasser les voies hiérarchiques afin de se rapprocher directement des services interrégionaux ou centraux de renseignement pénitentiaire, voire des services de renseignements généraux. Travaillant quotidiennement dans des lieux d'observation et d'évaluation inédits en détention, les surveillants des QER sont toujours susceptibles de vouloir démontrer qu'ils sont eux les « vrais agents » du renseignement.

## 5. Conclusion

D'un point de vue théorique, il nous semble que l'observation conjointe des trois ensembles d'activités professionnelles – « surveiller, séparer, isoler », « négocier, dialoguer, punir », et « observer, consigner, tracer » – a largement montré son potentiel heuristique, et mériterait d'être utilisé dans d'autres établissements et d'autres unités, ainsi que dans d'autres pays, afin d'affiner l'analyse d'un métier qui se transforme et se sédimente. En ce qui concerne le QER, la sécurité passive et l'organisation hautement sécuritaire des circulations au sein de l'unité, rapproche le QER d'un quartier d'isolement qui ne dit pas son nom. Cette gestion sécuritaire renforce les rapports de défiance en détention, et réduit les possibilités d'un dialogue et d'une négociation quotidienne, qui constituent pourtant un noyau dur du métier en détention ordinaire. Ici, « surveiller, séparer, isoler » vise d'abord à un contrôle total des corps et des gestes. Pour autant, ces possibilités ne sont pas réduites à néant, et prennent parfois des formes inattendues, sous la tournure d'un dialogue religieux visant à faire accéder les détenus à une foi non violente, et ce dans la plus grande informalité. « Négocier, dialoguer, punir » prend ici des formes originales que nous n'avions pas observées jusqu'ici dans d'autres recherches : des pratiques interactionnelles classiques sont revisitées à l'aune d'un engagement culturel fort. Le travail d'écriture – « observer, consigner, tracer » –, quant à lui, est renouvelé par l'enrôlement des surveillants dans l'activité d'évaluation et, au-delà, de renseignement. Il n'est pas de notre ressort de prédire si les transformations du métier de surveillant de prison au sein des QER préfigurent une diffusion en détention ordinaire d'un nouveau standard professionnel ou si, à l'inverse, nous assistons à la spécialisation grandissante d'une minorité de surveillants, notamment en matière d'évaluation. En effet, le travail d'évaluation de la radicalisation marque une distinction vis-à-vis des autres surveillants, par la capacité des professionnels de surveillance des QER à rédiger des écrits « évaluatifs », et non plus simplement comportementaux. L'activité de renseignement est appelée à se développer partout en détention – au nom de la lutte contre la radicalisation violente – ce qui constitue sans doute le changement institutionnel le plus significatif de cette décennie dans les prisons françaises. En deçà de cette question transversale, travailler au QER constitue une revalorisation professionnelle indéniable, qui permet de dire et de montrer que l'on a des compétences spécifiques, de développer le sentiment d'être « utile » à la société, et permet de s'éloigner d'un prolétariat pénitentiaire entassé en maison d'arrêt, avec des conditions de travail dégradées.

## BIBLIOGRAPHIE

Bosworth M., 1999, *Engendering resistance: agency and power in women's prisons*, Aldershot, Dartmouth.

---

- Chantraine G., 2004, *Par-delà les murs, expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, Paris, PUF.
- Chantraine G., 2005, L'ordre négocié en détention Paix armée et structure de domination (maison d'arrêt, France), *Criminologie*, 37, 2, 97-223, [en ligne] DOI :10.7202/010710ar.
- Chantraine G., 2006, La prison post-disciplinaire, *Déviance et Société*, 30, 3, 273-288.
- Chantraine G., Sallée N., Scheer D., Salle G., Franssen A., Cliquennois G., 2011, *Les prisons pour mineurs. Controverses sociales, pratiques professionnelles, expériences de réclusion*, rapport de recherche, Lille, CLERSE-CNRS.
- Chantraine G., Sallée N., 2013, Éduquer et punir : Travail éducatif, sécurité et discipline en établissement pénitentiaire pour mineurs, *Revue française de sociologie*, 54, 3, [en ligne] DOI : 10.3917/rfs.543.0437.
- Chantraine G., Sallée N., 2015, Ethnography of Writings in Prison: Professional Power Struggles Surrounding a Digital Notebook in a Prison for Minors, in Drake D., Earle R., Sloan J. (Eds.), *The Palgrave Handbook of Prison Ethnography*, London, Palgrave Macmillan, 99-123.
- Chantraine G., Scheer D., 2021, Surveillance, Radicalization, and Prison Change. Self-Analysis of an Ethnographic Survey Under Tension, *Journal of Contemporary Ethnography*, 51, 2, 171-196.
- Chantraine G., Scheer D., 2020a, Performing the enemy? No-risk logic and the assessment of prisoners in "radicalization assessment units" in French prisons, *Punishment & Society*, [en ligne] DOI :10.1177/1462474520952147.
- Chantraine G., Scheer D., 2020b, « Risques » et « radicalisation » : critiques savantes et professionnelles d'un outil d'évaluation criminologique, *Sociologies pratiques*, 40, 73-85.
- Chauvenet A., 1998, Guerre et paix en prison, *Les cahiers de la sécurité intérieure*, 31, 91-100. Chauvenet A., Benguigui G., Orlic F., 1994, *Le monde des surveillants de prison*, Paris, PUF.
- Cheek F.E., Miller M.D.S., 1983, The experience of stress for correction officers: a double-bind theory of correctional stress, *Journal of Criminal Justice*, 11, 2, 105-120.
- Clemmer D., 1940, *The Prison Community*, New-York, Rinehart & Winston.
- Cliquennois G., 2012, L'écriture des gradés en maison pour peine sous le regard de l'évaluation, in Coton C., Proton L. (dir.), *L'écriture au sein des institutions de contrôle*, Rennes, PUR, 129-147.
- Crawley E., 2004, *Doing Prison Work: The Public and Private Lives of Prison Officers*, Cullompton, Willan.
- Crewe B., 2009, *The prisoner society: power, adaptation, and social life in an English prison*, Oxford, Oxford University Press.
- Crewe B., 2011, Soft Power in Prison: Implications for Staff-prisoner Relationships, Liberty and Legitimacy, *European Journal of Criminology*, 8, 6, 455-468.
- Crewe B., Warr J., Bennett P., Smith A., 2014, The emotional geography of prison life, *Theoretical Criminology*, 18, 1, 56-74.
- Demonchy C., 2004, L'architecture des prisons modèles françaises, in Artières P., Lascoumes P. (dir.), *Gouverner et enfermer. La prison, un modèle indépassable ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 269-293.
- Drake D., 2011, The "dangerous other" in maximum-security prisons, *Criminology & Criminal Justice*, 11, 4, 367-382. [en ligne] DOI:10.1177/1748895811408836.
- Durand C., 2019, *Les reconfigurations de la relation carcérale. Sociologie des espaces de communication entre prisonnier.e.s et autorités pénitentiaires*, thèse de sociologie, Paris, EHESS.
- Fassin D., 2015, *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale*, Paris, Le Seuil.
- Garland D., 2001, *The Culture of Control. Crime and Social Order in Contemporary Society*, Chicago, The University of Chicago Press.
-

Goffman E., 1990, *Asiles, Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Minuit  
[1<sup>re</sup> édition 1968].

Hancock P., Jewkes Y., 2011, Architectures of incarceration? The spatial pains of imprisonment, *Punishment & Society*, 13, 5, 611-629.

Isben A.Z., 2013, Ruling by Favors: Prison Guards Informal Exercise of Institutional Control, *Law & Social Inquiry*, 38, 2, 342-363

---

- Johnston N.J., 2000, *Forms of Constraint: A History of prison architecture*, Champaign, University of Illinois Press.
- Kauffman K., 1988, *Prison Officers and Their World*, Cambridge, Harvard University Press.
- Le Bianic T., 2011, Certified Expertise and Professional Responsibility in Organizations: The Case of Mental Health Practice in Prisons, *The Sociological Review*, 59, 4, 803-827.
- Lhuillier D., Aymard N., 1997, *L'univers pénitentiaire : du côté des surveillants de prison*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Liebling A., 2000, Prison Officers, Policing, and the Use of Discretion, *Theoretical Criminology*, 3, 2, 173-187.
- Liebling A., Arnold H., 2004, *Prisons and their moral performance: a study of values, quality, and prisonlife*, Oxford, Oxford University Press.
- Liebling A., Arnold H., 2012, Social relationships between prisoners in a maximum security prison: Violence, faith, and the declining nature of trust, *Journal of Criminal Justice*, 40, 5, 413-424, [en ligne] DOI:10.1016/j.jcrimjus.2012.06.003.
- Liebling A., Price D., 2001, *The Prison Officer*, Leyhill, Prison Service Journal/Waterside Press.
- Malochet G., 2012, Les surveillants de prison : marges du travail, travail sur les marges, *Idées économiques et sociales*, 158, 42-49.
- Marquart J.W., 1986, Prison Guards and the Use of Physical Coercion as a Mechanism of Prisoner Control, *Criminology*, 24, 2, 347-366.
- Martin T., Chantraine G. (dir.), 2018, *Prison Breaks. Toward a Sociology of Prison Escape*, London, Palgrave MacMillan.
- Mbanzoulou P. (dir.), 2011, *L'architecture carcérale*, Paris, L'Harmattan.
- McCleery R., 1960, Communications Patterns as Bases of Systems of Authority and Power, in Cloward R.A. (Ed.), *Theoretical Studies in Social Organization of the Prison*, New-York, Social Science Research Council, 49-77.
- Milhaud O., 2009, *Séparer et punir. Les prisons françaises : mise à distance et punition par l'espace*, thèse de Géographie, Université de Bordeaux.
- Rhodes L.A., 2004, *Total Confinement: Madness and Reason in the Maximum Security Prison*, Berkeley, University of California Press.
- Sallée N., Chantraine G., 2014, Observer, consigner, tracer. Les usages d'un cahier électronique controversé en établissement pénitentiaire pour mineurs, *Sociologie du travail*, 56, 1, 64-82.
- Scheer D., 2013, Le paradoxe de la modernisation carcérale. Ambivalence du bâti et de ses usages au sein de deux prisons belges, *Cultures et Conflits*, 90, 95-116.
- Scheer D., Chantraine G., 2021, Intelligence and radicalization in French prisons: Sociological analysis bottom-up, *Security Dialogue*, 53, 2, 112-129.
- Simon J., Temple N., Tobe R. (Eds.), 2012, *Architecture and Justice*, London, Ashgate.
- Sykes G., 1997, *The Society of Captives: A Study of a Maximum Security Prison*, Princeton, Princeton University Press [1<sup>re</sup> édition 1958].
-

## NOTES

1. Aujourd'hui « Service national de renseignement pénitentiaire » (SNRP).
  2. Nous ne pouvons pas détailler ici les spécificités de ce terrain difficile, spécificités qui sont explicitées dans (Chantraine, Scheer, 2021).
  3. Cette envie de s'extirper des conditions du travail pénitentiaire « ordinaire » se retrouve dans d'autres articles du présent numéro.
  4. L'expression « communauté du renseignement » désigne l'ensemble des services spécialisés de renseignement en République française. L'expression est apparue informellement dans les années 2000. La liste des services concernés a ensuite fait l'objet de textes légaux (arrêté du 9 mai 2011 pris en application du troisième alinéa du I de l'article L. 2371-1 du Code de la défense ; décret n° 2014-474 du 12 mai 2014 pris pour l'application de l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires et portant désignation des services spécialisés de renseignement ; loi du 24 juillet 2015 relative au renseignement ; décret crée l'article R811-1 du Code de la sécurité intérieure). L'expression est officialisée en 2017. Le SNRP, chargé du renseignement en milieu carcéral, est un service participant à l'action du renseignement, en lien avec les six services de cette « communauté ».
  5. Pour une analyse plus détaillée de l'impact de la mission de renseignement pénitentiaire dans le processus évaluatif, nous nous permettons de renvoyer à Scheer et Chantraine (2021).
- 

## RÉSUMÉS

Cet article, basé sur une recherche ethnographique, analyse les transformations du métier de surveillant sous l'effet de la lutte contre la radicalisation et de la mise en œuvre des « quartiers d'évaluation de la radicalisation » (QER) dans les prisons françaises, en embrassant les différents types d'activité du surveillant au quotidien dans toute leur diversité : « surveiller, séparer, isoler » d'abord, « négocier, dialoguer punir » ensuite, et, enfin, « observer, consigner, tracer ». Ce cadre d'observation nous permet de décrire, dans un premier temps, la défiance guerrière qui surplombe les activités de surveillance et de contrôle. Dans un second temps, nous détaillons les formes de dialogue qui s'instaurent néanmoins entre détenus et surveillants, parfois soutenues par des objectifs de « déradicalisation » informelle ; enfin, nous décrivons comment l'activité d'écriture des surveillants est structurée à la fois par leur participation au travail d'évaluation des détenus, et leur enrôlement plus ou moins fort dans l'activité de renseignement pénitentiaire.

This article, based on an ethnographic research, analyses how the prison officer profession has been transformed by the fight against radicalization and the “radicalization assessment units” (RAU) established in French prisons. It discusses the diversity of the prison officers' daily activities, grouped in three main typologies: first “monitor, separate, isolate”, then “negotiate, dialogue, punish” and lastly “observe, log, trace”. These terms provide a frame for describing, first, the warlike mistrust that governs the work of surveillance and control. We will then explore the forms of dialogue that nevertheless develop between the prisoners and prison officers, occasionally sustained by objectives for unofficial “deradicalization”. Lastly, we describe how the prison officers' writing activity is structured both by their participation in the prisoner assessment, and their more or less strong enrolment in activities regarding prison intelligence.

---

## INDEX

**Keywords :** prison, prison officers, radicalization, France

**Mots-clés :** prison, surveillants, radicalisation, France

## AUTEURS

GILLES CHANTRAINE

Université de Lille, CNRS, UMR 8019 – CLERSE – Centre Lillois d'Études et de recherches  
sociologiques et économiques, Lille  
gilles.chantraine[at]univ-lille.fr

DAVID SCHEER

Institut national de criminalistique et de criminologie (INCC), D.O. Criminologie, Bruxelles  
david.scheer[at]just.fgov.be

---